

Il est facile de comprendre l'irritation de Washington à la suite des efforts ou du manque d'efforts manifestés par la Communauté mondiale pour appuyer la tentative des États-Unis visant à stabiliser la situation monétaire internationale. La dévaluation du dollar a sans doute été une initiative clé dans les efforts en vue de réaliser un équilibre monétaire international raisonnable. Certains secteurs aux États-Unis ont pu croire que le dollar canadien "flottant" nous a exemptés de l'impact visé par les mesures américaines. On a également laissé entendre que cette décision de laisser flotter notre dollar nous avantagerait. Cependant, je suis heureux de déclarer que les questions que se posait Washington sur "l'intégrité" de notre décision ont été rejetées. Le dollar canadien a perdu du terrain sous l'influence des forces du marché et il a, dans l'ensemble, maintenu la valeur qu'il avait par rapport au dollar américain.

Des projets de loi concernant "les prises de contrôle étrangères" et les nouveaux investissements étrangers ont été présentés au Parlement d'Ottawa. Les projets de loi s'inscrivent dans le cadre général de la troisième option que nous avons retenue et ils ont pour objet d'assurer aux Canadiens un contrôle plus important de leur économie. C'est ce genre de choses qui fait trembler tout le système de la libre entreprise. On a assisté à une réaction de ce genre de la part des États-Unis; elle était principalement fondée sur une mauvaise interprétation de nos intentions.

Il est vrai qu'on a adopté cette législation afin de résister à l'érosion de la propriété canadienne, mais cela n'implique pas le refus total ou la limitation des capitaux américains et autres capitaux étrangers. Ce sera le signe que notre économie a atteint une plus grande maturité lorsque nous n'aurons plus besoin du même afflux de capitaux étrangers que par le passé pour développer tout notre potentiel. Nous ne nous montrons que plus sélectifs pour ce qui est des conditions relatives à l'entrée de capitaux étrangers au Canada afin d'éviter, dans certains cas, la prise de contrôle sur des sociétés canadiennes viables à l'heure actuelle.

A titre d'exemple, j'aimerais souligner qu'environ 17 p. cent de l'afflux annuel net de capitaux servent à acheter des entreprises déjà en marche plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles sociétés ou de nouvelles unités au sein de sociétés établies. C'est dans de tels secteurs qu'agira notre nouveau processus de sélection plus poussée. S'il résultait d'une prise de contrôle américaine particulière un transfert de la recherche et du développement du Canada aux États-Unis, le remplacement de la direction canadienne par une direction américaine, et le retrait de cette société du marché d'exportation international, -- et il y a eu dans le passé de telles prises de contrôle aux effets similaires --, la nouvelle législation empêcherait alors presque certainement une telle situation. Vous conviendrez, j'en suis convaincu, qu'on ne peut qualifier cette nouvelle législation d'anti-américaine ou d'anti-étrangère.

La plupart des pays industrialisés, y compris les États-Unis, sont aux prises avec le problème des disparités économiques régionales. Les encouragements fiscaux et les subventions du Gouvernement constituent d'ordinaire le remède approprié. L'aide régionale a pour but de maintenir les